

**COMMUNE DE SERGY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 5 FEVRIER 2013**

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 février 2013 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 01/02/2013.

**Etaient présents :** Mmes et MM. LINGLIN (Maire), BUGOT, JOUVE, ALLENBACH, BURDAIRON, GUI SOLAN, (adjoints), HOMOLA, LABBADI, LANZA, RICO, ROSA, ZIEGLER

**Etaient absents :** M. MACCAFERRI (procuration à M. Linglin)  
Mme ROPRAZ (procuration à M. Rico)  
M. MOINE (procuration à Mme Lanza)  
Mme VUAILLET-AOUKILI  
M. RENAUD  
M. ALLARD

**Assistait à la séance :** Mme PEREZ (Secrétaire de Mairie)

**Secrétaire de séance :** M. HOMOLA

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

**1) Approbation du compte-rendu du Conseil du 15/01/2013**

**2) Délibérations :**

2.1) Lancement de la « Révision simplifiée du PLU de Sergy »

2.2) Ecole : semaine de 4 jours et demi

2.3) Marché école : choix du prestataire (lot 4)

**Les délibérations seront suivies du Débat d'Orientations Budgétaires**

**3) Divers**

## ***I - Approbation du compte-rendu de la séance du 15 janvier 2013 du Conseil Municipal***

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## ***II - Délibérations***

### ***1°) Lancement de la « Révision simplifiée du PLU de Sergy » également appelée « Déclaration de Projet du PLU de Sergy »***

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

### ***2°) Ecole : semaine de 4 jours et demi***

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires impose aux collectivités l'organisation de la « semaine à 4 jours et demi » ; c'est-à-dire que les enfants de l'école maternelle et primaire termineront leur journée d'école vers 15h30 voire 15h45. La gestion des enfants après cet horaire reviendra à la collectivité. Les communes du Pays de Gex n'ont que très peu d'informations à ce sujet à ce jour quant à l'organisation « sur le terrain ». Cela étant, il est possible d'obtenir une dérogation jusqu'à la rentrée de 2014 à la condition d'en faire la demande au plus tard le 31 mars 2013.

Monsieur le Maire présente le décret d'application. Il ajoute que la mise en place de ce projet nécessite non seulement des moyens financiers mais également des moyens humains que la commune n'a pas à ce jour. Ces éléments étant précisés, il propose au conseil municipal de demander une dérogation afin de mettre en place ce service en septembre 2014 et non pas en septembre 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à demander une dérogation auprès de l'inspection académique afin d'aménager les rythmes scolaires sur 4 jours et demi à compter de la rentrée 2014.

### ***3°) Marché école : choix du prestataire (lot 4)***

Suite à la mise en liquidation de l'entreprise Framinet, le lot « sol souple » du marché de l'école a dû être relancé. Monsieur le Maire propose de valider l'entreprise sélectionnée par le maître d'œuvre suite à l'ouverture des plis le jeudi 31 janvier 2013 à 14h c'est-à-dire l'entreprise THEVENOD.

Classement des offres par la maîtrise d'œuvre :

- 1°) THEVENOD
- 2°) CAZAJOUS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CHOISIT l'entreprise THEVENOD pour la réalisation des travaux « sol souple » (lot 4) concernant les travaux de l'école.

## ***III – DIVERS***

Monsieur le Maire rappelle que la modification n°1 du PLU de Sergy a été approuvée le 4 mai 2010. Cependant, il y a quelques jours, la commission urbanisme a constaté, un problème concernant les zones où des orientations

d'aménagement (OA) ont été définies. En effet, dans les zones où les OA précisent uniquement des constructions en « individuelles accolées », les « collectifs » sont automatiquement interdits selon la DDT ; Le Cabinet d'études du PLU, à l'époque avait expliqué qu'il s'agissait de respecter « le volume dans son ensemble », peu importe qu'il soit précisé « individuel accolé ou collectif ». Cependant, les règles d'urbanisme évoluent rapidement et afin d'éviter des recours l'Etat applique des règles de plus en plus strictes.

Or, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) impose 40 % d'habitats collectifs sur Sergy (et les petites communes en général). On constate donc que le règlement actuel empêche d'atteindre cet objectif. Les OA ne sont donc plus compatibles avec le SCOT. Monsieur le Maire propose donc le lancement d'une modification du PLU et rappelle que cette procédure ne nécessite pas de délibération ; cela étant il en parle au conseil municipal afin que celui-ci lui donne son aval et l'autorise en autres à solliciter un cabinet d'études à cet égard. Le Conseil municipal valide cette proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire informe de la réunion intercommunale du 16 janvier dernier concernant le centre sportif. 3 groupes de travail se sont créés : « travaux », « stratégie, propriété et gestion », et « usages et services ». L'objectif est de faire fonctionner le centre sportif dans les meilleures conditions et selon la réglementation. La prochaine réunion se déroulera le 12 février prochain.

## **DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

Mme Bugot, adjointe aux finances, présente la situation prévisionnelle du budget d'investissement 2013 même si elle souligne que les chiffres ne sont pas définitifs puisque les comptes ne sont pas encore arrêtés par la trésorerie. Il en ressort la nécessité d'emprunter afin d'équilibrer le budget pour un montant d'environ 800 000 €, ce qui porterait la dette par habitant à environ 750 € contre 440 € en 2012. Pour mémoire, la dette par habitant en 2007 s'élevait à 730 €.

Les projets inscrits en 2013 sont les suivants :

- Projets d'urbanisme : 100 000 €
- Centre sportif : 1 420 000 €
- Extension école (étage) : 260 000 €
- Avenue du Jura : 400 000 €
- Auberge/salles St-Nicolas : 440 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Prochaine séance du Conseil : mardi 12 mars 2013 à 20h30
--